Unitée, nest venu servir la main à leurs deux collègues et la Chambre a paisiblement entamé la discussion des propositions complémentaires relatives aux assurances contre les accidents du travail.

Des propositions soulevaient tout une série de questions techniques que les orateurs n'ont pas toujours réussi à éclaircir. Il est vrai que l'Otéient pour la plupart des jurisconsultes et les fonctionnaires n'est pas leurs parcile pour embrouiller les choses.

Avant de se séparer la Chambre a voté à l'unanimité moins deux voix, une motion de M. Bilecine félicitant le général Galliani, les missions Marchand et Lotard, et tous les hommes courageux qui ont étendu notre influence dans le continent noir. Les deux opposants sont MM. Zevaès et Boulard.

Cette motion, ce sont les nationalistes qui devaient d'abord la faire et leur but était d'acclamer uniquement le commandant Marchand.

Ils se sont laissé couper l'herbe sous le pied et nous ne devons pas nous en plaindre car, présentée par eux, elle eut certainement soulevé des incidents qu'il est préférable, à tous les points de vue, d'avoir évités.

T. H.

La grève du Creuzot

Le Creuzot, fer juin. — Le préfet a eu une entrevue, à neuf heures, avec des grévistes qui *ont demandé à soumettre aux-mêmes leurs* réclamations à M. Schneider, alléguant qu'il ont à se plaindre surtout de l'attitude des contremaîtres à leur égard.

Le préfet a obtenu cette entrevue et les délégués ont été reçus à onze heures par M. Schneider.

Celle-ci a écouté les ouvriers et promis de donner la solution qu'il jugerait convenable et s'engagé les ouvriers à avoir confiance en lui.

Cette attitude paraît avoir produit un apaisement chez un certain nombre d'ouvriers, mais d'autres disent qu'ils ne reprendront le travail que sur une promesse formelle de leur patron.

Dernière Heure

L'ARRESTATION du Colonel du Paty de Clam

Paris, 2 juin. — L'arrestation a été décidée dans une entrevue qui a eu lieu, hier soir, à 6 heures, entre le ministre de la guerre et le général Zurlinden, gouverneur de Paris.

C'est à la suite de cette entrevue que l'ordre d'arrestation a été transmis à la prévoté et qu'un capitaine de la garde républicaine s'est rendu au domicile du colonel, avenue Bosquet, et l'a mis en état d'arrestation.

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam a été écroué à la prison du Cherche-Midi.

Dans la matinée, M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam avait adressé à M. le ministre de la guerre, par l'intermédiaire du gouverneur de Paris, la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Depuis tantôt deux ans, je suis l'objet d'une partie de la presse, d'attaques sans nom. Un officier supérieur, M. le commandant Colignet, a amassé ces attaques et outrages et a dressé contre moi dans l'ombre un réquisitoire haineux.

C'est sur ce réquisitoire que s'appuient MM. Bodinet-Beaupré, Manau et Bernard pour lancer contre moi les pires accusations.

La famille puis demandé à vos prédécesseurs l'autorisation de poursuivre mes calomniateurs ou la faveur d'être jugé par un tribunal quelconque.

Ce que je demandais comme une faveur devient aujourd'hui un droit. Je demande des juges.

Signé : DU PATY DE CLAM.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur le chapitre 48 bis du ministère de l'intérieur (secours aux ouvriers victimes d'accidents du travail) :

Ont voté *pour* : MM. Clayes, Depreux, Dubois, Géry Legrand, Girard, Lecomte, Trystram.

Ont voté *contre* : MM. Bouilliez, Dépres, Huguet, Ringot.

M. Viseur n'a plus pris part au vote.

Le Sénat a adopté par 128 voix contre 102.

..

Dans le scrutin sur l'ensemble du MM. Loyzet et Trystram (ministère du commerce et de l'industrie, des postes et des télégraphes, chapitre 6 : personnel) (rétablir le crédit de 1.200.000 fr. voté par la Chambre des députés).

Ont voté *contre* : MM. Bouilliez, Clayes, Depreux, Dépres, Dubois, Géry Legrand, Girard, Huguet, Ringot, Trystram, Viseur.

M. Lecomte n'a pas pris part au vote.

Le Sénat a repoussé l'amendement par 160 voix contre 79.

..

Dans le scrutin sur le crédit de 49.754.110 fr. proposé par la commission au chapitre 6 du ministère des postes et télégraphes.

Ont voté *pour* : MM. Bouilliez, Clayes, Depreux, Dépres, Dubois, Géry Legrand, Girard, Huguet, Ringot, Trystram, Viseur.

M. Lecomte n'a pas pris part au vote.

Le Sénat a repoussé l'amendement par 160 voix contre 79.

..

Le régiement d'administration publique sur la brasserie

Le Journal officiel publie le règlement d'administration publique, en vertu de l'article 14 de la loi du 30 mai 1899, de déterminer les obligations complémentaires et le détail, pour les brasseurs, des renseignements auxquelles seront tenus les brasseurs.

Un délai de deux mois, à compter du jour de la promulgation de la loi du 30 mai 1899, est accordé aux brasseurs pour faire après les installations définitives de mesurage exigées par le règlement, par suite de la substitution de l'imposition au degré-hectolitre à l'ancienne imposition régie d'après la contenance des chaudières.

Jusqu'à ce que ces installations nouvelles aient été opérées, les brasseurs sont tenus de fournir aux employés les instruments nécessaires pour reconnaître facilement le vide des chaudières, et de tenir un chariot de jaugeage.

Le nombre maximum du nombre des degrés-hectolitres est fixé tant dans les chaudières en ébullition à bouillonner que dans les bacs refroidissoirs.

La période légale de rempissage commence (exceptionnellement après la restitution définitive du produit des trempes dans les chaudières à cuire et à houblonner — et finit dès que les chaudières et bacs sont vides. Si la reconnaissance a lieu une les bacs, elle ne peut être faite tant que la température des moûts n'est pas descendue au-dessous de 60 degrés centigrades. Cette période doit avoir, au minimum, une durée de trois heures avant le commencement du déchargement des chaudières ; toutefois, sur la justification des conditions spéciales de la fabrication et d'une durée moins prolongée, ce minimum peut être abaissé sans qu'il soit jamais inférieur à une heure et demie.

Un brassin comprend l'ensemble de tous les matiers remplis par une chaudière quelque grain. Le produit d'un brassin peut comporter l'emploi de plusieurs chaudières. Toutefois, les brasseurs justifient de nécessités particulières de fabrication pourront être admis à réclamer le bénéfice de la fabrication par chaudières séparées.

Le houblon ne pourra être enlevé avant le déchargement de la chaudière, et il n'est opéré aucune déduction pour tenir compte du volume des incidents qu'il est probable, à tous les points de vue, d'avoir évités.

T. H.

La grève du Creuzot

Le Creuzot, fer juin. — Le préfet a eu une entrevue, à neuf heures, avec des grévistes qui *ont demandé à soumettre aux-mêmes leurs* réclamations à M. Schneider, alléguant qu'ils ont à se plaindre surtout de l'attitude des contremaîtres à leur égard.

Le préfet a obtenu cette entrevue et les délégués ont été reçus à onze heures par M. Schneider.

Celle-ci a écouté les ouvriers et promis de donner la solution qu'il jugerait convenable et s'engagé les ouvriers à avoir confiance en lui.

Cette attitude paraît avoir produit un apaisement chez un certain nombre d'ouvriers, mais d'autres disent qu'ils ne reprendront le travail que sur une promesse formelle de leur patron.

LE DOUBLE CRIME d'Hallennes-lez-Haubourdin

Descente du Parquet

Hier, à deux heures, M. Prudhomme juge d'instruction montait en voiture et se dirigeait vers Haubourdin. Là, à l'*Arrêt des tramways*, chez M. Cardon, l'attendaient MM. Quenson, juge de paix, le maréchal des logis de gendarmerie et un chasseur. C'est dire que le cheval avait charge complète.

Pendant on temps-là, nous, pauvres reporters, nous nous en rapportions aux déclarations faites à haute voix dans les couloirs du Palais, et qui donnaient un tout autre but au voyage de M. le juge d'instruction.

Heureusement, quelques instants après, — il était près de quatre heures, — nous savions que le parquet s'était transporté à Hallennes.

Le hasard voulut que notre cheval d'acier, frêté à la hâte, rencontrât la voiture de M. Prudhomme.

Ces messieurs arrivaient à Santes, retour d'Hallennes, ainsi que le prouve un peu plus loin, ils se rendirent au domicile de Patou pour y interroger les enfants de l'assassin présumé.

Une nouvelle perquisition

M. Prudhomme se rend au domicile de Patou pour une seconde perquisition. Rien de n'a changé depuis l'arrestation du père de famille, et à une sollve de la chambre à coucher, nous remarquons les quinze couvre-chaît, coquettes et chapeaux, que nous avons signalés déjà.

Dans cette pauvre maisonnette, on ne craint guère les voleurs ; la porte est ouverte à tout passant et M. Prudhomme peut y pénétrer sans aucune effraction.

Pendant qu'avait lieu cette visite domiciliaire, un gendarme était allé quérir au pensionnat de Frères-prêtres St-Louis, la jeune Antoine Patou, employée dans l'ouvroir de cet établissement.

La pauvre enfant demande au gendarme de lui laisser le temps de prendre chez elle, et, après avoir subi les regards curieux d'une nombreuse foule dont les travaux avaient été interrompus par l'arrivée du Parquet.

Quelques questions lui sont posées relativement à l'heure du coucher, la veille du crime et à l'heure du lever, du sieur Patou. L'enfant qui sait quelle inculpation pèse sur son père, commence par verser d'abondantes larmes et c'est à travers des sanglots qu'elle déclare que son père est rentré ranch soir à l'heure accoutumée et qu'il est sorti vers cinq heures, *le très bonne heure*, ainsi que d'habitude.

Ne voulant pas prolonger ce supplice, M. Prudhomme donne congé à la jeune Alice. Puis il saisit un couteau de boucher tout rouille dont le manche est orné d'une virole semblable à celle de l'assassinat du crime.

Ces deux couteaux, six heures et demie, vient d'arriver le fils de Patou ; Léopold. âgé de 15 ans environ, employé aux travaux des champs.

Léopold ne fait que confirmer la déposition de sa jeune sœur.

Il est d'autant plus affirmatif qu'il est le compagnon de lit de son père.

Ce n'est certes pas à ces malheureux enfants que nous pouvons demander aucune appréciation sur la moralité de l'inculpé. Aussi, force nous est de réembarquer la bicyclette et de *filer aux nouvelles. Notre promenade, comme on le verra, n'a pas été infructueuse.*

Avant de pénétrer dans le village de Santes, nous avons fait une courte halte à l'estaminet Breme, dont le propriétaire, encore ému de la visite de deux de nos confrères, ne répond que par monosyllabes à nos questions. Il nous entraîne dans une pièce située sur le derrière de la salle de cabaret et là, nous montre un attifiolème de vase dans lequel, au verrous celui sur lequel, dès le premier jour, se perlèrent ses souppons.

A Santes, nous faisons une rapide visite à l'estaminet du *Forgeron*, où Patou fut vu la veille du crime en compagnie de Deporter. De ce côté, aucun renseignement particulier à signaler.

Chez M. Dassonville

Pendant que M. Prudhomme procédait à l'interrogatoire des enfants de Patou et à la perquisition, nous nous rendions rapidement à Hallennes, au domicile de M. Dassonville, dont le témoignage lui, comme on le sait à inconcerter Deporter.

La femme du métayer nous reçoit cordialement et nous déclare à nouveau que Deporter est venu le jour du crime, à environ sept heures 45 du matin, lui demander l'hospitalité.

« C'est un camarade d'un de mes fils, César, nous dit-elle ; je lui offris du café et une tartine, mais, le voyant si endormir sur ma chaise, je lui conseillames de s'aller reposer un instant dans une étable.

Il fut bientôt neuf heures et demie quand il y consentit, et ce n'est qu'à midi qu'il se réveilla. Il revint le soir, à huit heures ; je l'enfermai à clef dans l'étable et ne lui ouvris qu'à cinq ou six heures le lendemain matin. »

Cette étable est un petit réduit de quelques pieds carrés, au milieu duquel se trouve une cage à lapins.

Nous apprenons, en même temps, que Deporter a été souvent employé comme ouvrier agricole à la ferme de M. Chouquet-Leloy, dont le domicile est situé à quelques mètres. C'est dans cette ferme que, Deporter, pénétrant subrepticement la nuite du crime, aurait passé la nuit, coucha sur un chariot où il avait, disait-il, *s'abriger froid*.

Le parquet, après avoir interrogé Mme Dassonville, s'est rendu à l'estaminet Saint-Eloi, chez Mme veuve Kochemy, à qui il a été demandé quelques renseignements sur la moralité de Patou.

Là, en effet, Patou est connu; alors qu'il était occupé à la ferme Choquet, il venait de temps à autre prendre une chope.

On l'a vu le jour du crime, à 7 heures 45 environ et il est revenu trois heures après ; et à ce moment, il changea, pour payer ses consommations, un billet de 50 francs, pièce rare chez un travailleur aussi peu aisée que l'inculpé.

C'est là tout ce que l'on connaît de Patou, *dans le village*.

A quelques pas, M. Prudhomme revenait à Lille n'ayant pas, que nous sachions, fait une ample moisson.

L'impression dans le pays

Dans le monde restreint que fréquentait Deporter, il faut dire que l'on pense généralement fausse la piste suivie en ce qui le concerne. Neanmoins, quelques réserves sont faites basées sur certaines soupçons dont nous ne voulons pas parler le moment nous faire l'écho, qui semblerait confirmer la déposition des époux Dassonville.

Et cette version n'aurait rien que d'ordinaire si l'on se rappelle que Deporter a déclaré s'être trouvé le jour du crime, vers huit heures, dans la nature attenant à l'estaminet Breme.

Mais nous ne voulons, pas, l'opinion est unanime : c'est lui l'assassin.

De nombreuses et graves charges pèsent sur cet individu, c'est vrai, mais aucune n'est encore péremptoire. Et nous nous proportions de poursuivre notre enquête personnelle qui, nous l'espérons, nous donnera le mot de l'énigme.

Nous devons ajouter que les témoignages des alibis invoqués par l'inculpé ont été détruits de façon formelle. Si ce n'est pas une preuve, c'est tout au moins une charge s'ifisante pour maintenir Patou en état d'arrestation.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Vélodrome Illois

Le match Reynolds-Meyers-Tommelli qui devait se courir dimanche à 4 heures à la piste de Lambersart, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations. Il est dit que depuis très longtemps le Vélodrome Illois n'aura vu une réunion aussi sensationnelle que celle que la nouvelle administration de la piste de Lille va faire cette année et nous en croyons les journaux sportifs et il est bien difficile de prévoir quel sera le gagnant.

En tout cas, les 2 matcheurs s'entraînent fermes en ce moment, non seulement en prévision de leur match de dimanche, mais encore en vue des séries du Grand prix de cette année.

Au programme figurent une épreuve régionale deux matches de vitesse, un de vitesse, la seconde sur 10 kil. avec entraîneurs, enfin une grande course de tricycles à pétrole sur 20 kilomètres.

Si le temps favorise cette journée, nul doute que le public se rende en foule à Lambersart pour applaudir les vainqueurs et rendre ainsi hommage au dévouement des administrateurs qui, cette année, se sont imposés d'énormes sacrifices pour arriver à tâcher de relever un peu la réputation si compromise du Vélodrome illois.

Quelques modifications ont été apportées dans le prix des places qui dorénavant est ainsi fixé :

Places réservées (face à la ligne d'arrivée), 4 fr. Tribunes, 3 fr ; premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. ; tribunes, 0.50 cent.

Un buffet est installé à chacune des places.

SPORT NAUTIQUE

Régates Internationales de Valenciennes

Les régates internationales de Valenciennes, organisées cette année par l'Union Nautique, auront lieu le dimanche 4 juin, à deux heures et demie très précises, sur l'Escaut, au pont Jacob.

Voici les engagements annoncés pour ces courses : Deux *yoyoles* de quatre rameurs — Cercle du Aviron de Roubaix — Rowing-Club de Lille — Union Nautique d'Amiens — Sport Nautique d'Amiens — Sport Nautique de Valenciennes — Union Nautique de Valenciennes.

Skiff senior. — Rowing-Club de Paris — Sport Nautique d'Amiens — Sport Nautique de Valenciennes.

Deux *yoyoles* de pointe seniors — Cercle de l'Aviron de Roubaix — Sport Nautique d'Amiens — Union Nautique de Cambrai — Sport Nautique de Valenciennes.

Quatre *yoyoles* de pointe seniors — Sport Nautique d'Amiens — Union Nautique de Valenciennes — Cercle de l'Aviron de Roubaix — Sport Nautique de Valenciennes — Union Nautique de Valenciennes.

Skiff senior — Union Nautique de Valenciennes — Sport Nautique d'Amiens — Union Nautique de Valenciennes.

Pérsonne — Sport Nautique d'Amiens (2 engagements) — Rowing-Club de Lille (2 engagements) — Sport Nautique de Valenciennes — Union Nautique de Valenciennes.

Quatre *yoyoles* de pointe seniors — Cercle de l'Aviron de Roubaix — Sport Nautique d'Amiens — Sport Nautique de Valenciennes — Union Nautique de Valenciennes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un accident rue de la Gare

Hier matin, vers 8 h., un chariot de charbon appartenant à M. Cauchteux, négociant, boulevard Gambetta, conduit par son domestique, M. Baughier, se trouvait en panne sur la ligne du tramway, rue de la Gare, à la hauteur de la rue Nationale, entravant ainsi le service.

Un conducteur du car de Lannoy, M. Zéphirin Museur, âgé de 40 ans, demeurant à Wattrelos, aux « Trois Boulets », en poussant pour faire démarrer le véhicule, a eu la main gauche prise entre la roue et le tombereau.

Il a dû descendre immédiatement et l'infortuné conducteur a été se faire soigner à la pharmacie Dubois, Grande Place en attendant l'arrivée du docteur de la compagnie.

Accident de travail

Un ouvrier de l'établissement Léon Allart et C°, Grande-Rue, M. Charles Devos, âgé de 39 ans, demeurant rue de la Basse-Masure, 88, a eu la main droite prise entre le tambour et le balayeur d'une carde ; il en est résulté une plaie contuse des parties molles de l'index.

Il a dû demeurer 4 jours de chômage à lui donner ses soins a concilia 4 vingt jours d'incapacité de travail.

Une arrestation mouvementée

Nous avons relaté, hier, une arrestation pour outrage et rébellion rue de l'Epeule.

Interrogé dans la journée de jeudi par M. Lemaire, commissaire de police du deuxième arrondissement, l'inculpé a déclaré se nommer Henri Mane, âgé de 27 ans, ouvrier rattacheur.

A la suite de l'enquête il a été écroué au poste de l'Hôtel-de-Ville en attendant son transfert à Lille.

Rupture du fil de Trolley

Mercredi, vers neuf heures et demie du soir, une rupture du fil de Trolley s'est produite rue de Lannoy, à la jonction de la place Chevreul sur une longueur d'environ 20 mètres.

Fort heureusement à ce moment le roulement des autos était assez irrégulier et la rupture partie des voitures étaient rentrées au dépôt, de sorte que le service n'a pas eu à souffrir de cet accident.

Le personnel de la compagnie assistit informé est arrivé sur les lieux de l'accident pour procéder aux réparations.

Vol d'une bicyclette

Nous avons dit hier qu'un fantasmin de l'armée coloniale avait été arrêté par l'agent de sûreté Delcour. au moment où il cherchait à vendre une bicyclette aux marchands de la rue de la Gare.

Hier, on trouvait, qui se nommé François Briffaut, a été interrogé par M. Lecomte, commissaire de police du 3e arrondissement.

Au cours de l'enquête il a été établi qu'il y avait eu abus de confiance, que Briffaut avait en cette bicyclette à un de ses camarades nommé Stael, réservoirs au 4le de ligne et domicilié à Tourcoing, lequel la lui avait prêtée pour faire une course.

Le fantasin a été écroué au poste central et ce matin, il sera conduit à Lille pour être mis à la disposition des autorités militaires.

Tribunal de simple police

Audience de jeudi 1 Join

Président, M. Petit ; *ministère public*, M. Lecomte ; greffier, M. Duthy ; huissier-audencier, M. L. Buns.

Ouverte à neuf heures du matin, l'audience a été levée à une heure et demie.

Le quinze avril, M. Doline Henri a insulté dans la vélodrome M. Gauffil, Pierre-Cet qui il est traînait à la barre de la simple police sous l'inculpation de tapage injurieux.

Convoqué du fait, après un sévère réquisitoire du ministère public, M. Doline est condamné à 5 francs d'amende.

M. Sapinet Vincart, cuirs et crépins, rue Pauvrée, convaincu de six infractions sur les art. 3 et 4 de la loi de 1892 sur le travail des femmes, est condamné à 10 amendes de cinq francs.

M. Landrieux Alponse, traduit à la barre pour une contravention à l'art. 3 et 4 et une à l'art. 10 de la loi de 1892 sur le travail des mineurs, est condamné à deux amendes de cinq francs.

Mlle Dubrand Clémence, prévenue de violences sur Adèle Duajn qui avait eu le mauvais goût de la plaquer à l'atelier est condamnée à un jour de travail.

M. Mollie Clotaire n'ayant pas assuré l'écoulement des eaux dont son propriétaire de la rue de l'Alouette est pourvu de 1 fr. d'amende.

M. Delsaux Thierry, rue de la Fosse aux Chênes, est atteint en justice sous l'inculpation de violences sur sa conte, Mme Thieffry.

Tout sans bruit et un prêt de 4.000 francs se débite devant le tribunal qui, finalement, condamne M. Delsaux à trois jours de travail.

Dames Kravanchi Laure est condamnée à 1 franc d'amende pour avoir laissé divagner son chien, et M. Lambrick, rue Notre-Dame-5 fr. pour tapage.

Autre Edmond Lefebvre, 1 franc pour tapage. Non content d'avoir laissé sa femme et ses sept enfants, il a cru bon de venir faire du tapage chez sa femme et de la frapper, ce qui fait qu'il recueille une sévère admonestation du tribunal, et francs d'amende pour tapage et trois jours de peine pour violence.

M. Vertiest J.-B. est condamné à 2 jours de travail pour violences sur Libreuin Justine et Dasjardin Stelle, à 1 jour de la même peine pour avoir jeté un sous d'eau sur Nivel Joséphine.

Enfin, M. Carnette Maurice, vrogne en récidive, est condamné à 5 fr. d'amende et 1 jour de prison.

Jean KIRI.

Les contraventions

Dans la journée d'hier, la police a dressé trois contraventions : 1 pour jet de corps dur et deux pour abandon de voiture attelée.

Scène tragique-comique

Sous ce titre, nous avons relaté une scène qui s'est déroulée à l'estaminet du « Bon café » rue de la Fosse-aux-Chênes, au cours de laquelle deux arrestations ont été opérées ; celles du patron et de la servante une nommée Louise Vérjonpoint et non Hautracte comme nous l'avions écrit.

Les deux auteurs de cette scène ont été conduits à Lille, hier matin.

Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer

Jeudi à 6 heures 38 du matin, 75 enfants des écoles municipales ont été envoyés au sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer pour y séjourner pendant un mois.

Le soir à 7 heures 58, ceux partis le fer mai dernier sont arrivés en gare de Roubaix pour rentrer dans leurs familles.

Grande Fanfare

Il est rappelé à MM. les musiciens la répétition générale de ce soir vendredi, 2 juin, pour les morceaux à exécuter dimanche prochain, 4 juin, à l'Hippodrome Roubaisien pendant le concert organisé par la société de Fanfare de l'Industrielle. Des cartes d'entrée pour les familles des sociétaires seront distribuées à l'issue de la répétition.

Enseignement primaire

Mlle Lissac, professeur à l'Institut Sévigné, nommée récemment à Lille, est, sur sa demande, maintenue à l'Institut Sévigné.

Nous sommes heureux de la détermination de Mlle Lissac et de la décision de l'autorité académique, car ce professeur est appréciée de l'affection de toutes ses élèves, de la considération des parents et de l'estime de ses supérieures.

Croix-rouge française — Section de Valenciennes

La société de Secours aux Blessés militaires s'est mises en concours de musique avec la société orphéonique, la Fanfare Dolatre, pour donner une fête musicale avec illumination qui aura lieu dimanche prochain à 4 cours, sur le kiosque de la Place Verte, à Valenciennes.

La réception de la Société se fera à la gare de Valenciennes à quatre heures précises. Il est certain que nos concitoyens seront bien accueillis et qu'ils obtiendront un grand succès.

Voici le programme du concert qui sera ainsi d'un bal.

1° Montinel, marche militaire (Fangiosi) — 2° Schuller-March (Meyerbeer) — 3° Voix Roumaines (Kossels) — 4° Fantaisie sur le Cid (Massenet) — 5° Hymne national (J. Parri) — 6° Verpachore, fantaisie (L. Genne) — 7° Lune de Miel, polka pour piston (soliste M. O. Bouvens), (Lignerl) — 8° Pâte Wallace, fantaisie (Ch. Lecocq).

Ces morceaux seront exécutés sous la direction du sympathique chef de la société M. Knorr.

Concerts publics

La « Concordia-Harmonie » se fera entendre dimanche prochain au parc de Barbieux, et le jeudi suivant à 8 heures 1/2 du soir, place de la Liberté.

Elle exécutera le programme suivant :

1. Allegro militaire — 2. Ouverture du garde de Nuit de Warson — 3. Pêche Mignon, polka de Genin — 4. Fantaisie sur Rigoletto, de Verdi — 5. Marche aux flambeaux, de Meyerbeer — 6. Aida, Hymne, marche et danse, de Verdi — 7. Les Sirènes, grande valse, de Waldteufel.

Chronique Locale

TOURCOING

Ça lui va bien

Le petit article que nous avons consacré au vœu exposé au Conseil municipal par M. Henri Lordan, tendant à la création de bourses communales à accorder aux enfants de familles indigentes, pour complémenter les cours des écoles primaires supérieures, a eu le don de mettre en mouvement la bile de la *Croix* sacro-sainte.

L'organe pieux dit que les bulles des mères chrétiennes s'essaie en tirades à effet sur la liberté de conscience des pères de famille qui, suivant elle, serait tout simplement violée.

Il est bien à la *Croix* de parler de l'inviolabilité de la liberté de conscience des pères de famille. Cela lui va aussi bien qu'à un éléphant *de jouer avec des noisettes.*

Comment! alors que les cléricaux font litière complète de la liberté de conscience des malheureux qui les tiennent sous leur domination ; alors que les nonnenrat et les associations de conference n'ont d'autres missions en accordant des secours qui se chiffrent souvent à raison de dix sous la semaine à des familles pauvres, que d'exiger que les enfants de ces familles aillent en classe chez les « chers frères » et les « ma chère sœur », la *Croix* ose parler de violation de la liberté des pères de famille.

Mais c'est tout simplement cynique. Ah! elle voudrait voir accorder des subsides aux écoles libres, c'est là son but.

Eh! bien, nous pouvons lui dire qu'elle n'est pas près de voir son désir se réaliser.

Elle a déjà enfourchée ce dada a propos de luttes électorales.

Elle a vu de la façon dont le corps électoral lui a répondu.

Il en sera de même dans l'avenir.

Qu'elle en reçoive la complète assurance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Roubaix et de Tourcoing

BIRAUD-RUNT

autorisé pour une Distribution d'eau de source

Émission de 716 Obligations de 500 francs, rapportant 17 francs d'intérêt annuel et remboursables au pair.

La souscription sera ouverte aux Mairies de Roubaix et de Tourcoing, le Jeudi 8 Juin 1899, EN CE JOUR SEULEMENT, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Le prix d'émission, fixé à 500 francs, sera payable comme suit :

En souscrivant..... Fr. 45 »

A l'expiration du délai de quinzaine après la répartition et contre la remise des obligations attribuées 455 »

Total..... Fr. 500 »

Les souscriptions par correspondance devront être adressées au Receveur municipal de Roubaix ou a celui de Tourcoing, accompagnées du premier versement ; *celles qui parviendront après la clôture seront considérées comme non avenues.*

Les obligations seront nominatives ou au porteur ; *mais ceux qui coudront des obligations nominatives devront le déclarer en souscrivant.*

Les obligataires supporteront le droit de transmission et la taxe sur le revenu.

La priorité sera accordée aux souscripteur d'unité.

Le remboursement aura lieu en 33 années, par voie de tirage au sort, à partir du 10 octobre de la présente année.

Chaque obligation sera signée par les Maires et les Receveurs municipaux des deux villes, avec mention que l'emprunt est fait jusqu'à concurrence de 70 pour cent pour Roubaix et 30 pour cent pour Tourcoing.

La cote officielle est obtenue aux Bourses de Paris et de Lille.

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux Mairies de Roubaix et de Tourcoing (Bureau de la comptabilité), où l'on peut se procurer un exemplaire imprimé du cahier des charges.

Roubaix-Tourcoing, le 24 mai 1899.

Le Maire de Roubaix,
H. CARNETTE.

Le Maire de Tourcoing,
V. HASSEBROUCQ.

Une conférence d'horticulture à Wattrelos

Plusieurs centaines de personnes ont répondu à l'invitation de la Société centrale d'horticulture du Nord, qui a inaugure dimanche dernier 28 mai, après-midi, sous la présidence de M. le docteur Richard-Lefay, vice-président de la société, dans les vastes établissements de Sapin Vert, une série de conférences gratuites.

Les portes de l'établissement étaient ouvertes à 3 heures et demie et l'assistance a pris un réel plaisir à parcourir les allées du magnifique parc, par le temps, malgré une forte brise, était très beau, et le soleil avait chassé les nuages, apportant lui aussi son concours à la réunion.

Après cette promenade charmante, l'assistance s'est groupée en un rond-point, au milieu des jardins, et c'est à la place M. Saint-Léger, jardinier en chef de la ville de Lille, a exposé le but des conférences pratiques d'horticulture dans avec beaucoup de simplicité et aussi dans le meilleur langage, que la technique en horticulture, en jardinage, arboriculture en floriculture, pour ne pas rester lettre morte prise et surtout pour être utile, d'être appliqué par des faits, des exemples visibles et tangibles. Ce sont de véritables leçons de choses que veut donner aux professionnels et aux amateurs la société centrale d'horticulture du Nord suivant en cela les nouvelles bases de l'enseignement, qu'il soit classique, industriel ou autre quelconque.

Maintenant passant de théorie en action, le distingué conférencier a conduit son auditoire fort attentive dans les serres, dans lesquelles, c'est la vigne et sa culture pendant toute la période de sa végétation, qui a fait l'objet de la conférence d'hier.

Présent la vigne dans les pays de mars-avril. M. Saint-Léger a parlé longuement de la question capitale de la taille, après avoir donné à ses auditeurs des conseils nombreux et pratiques, clairs et d'une application facile et peu onéreuse, sur la pression qui peut le conforter, sur le choix de l'engrais, sa composition. Il a continué par des avis sur l'aération des serres, le degré de chaleur qu'il convient de leur donner, etc.

Afin d'examiner la vigne à ses différentes périodes, le conférencier a conduit l'assistance dans plusieurs serres, où les plants étaient de plus en plus avancés, donnant sur la culture les conseils les plus judicieux et les plus pratiques.

C'est là un magnifique début de conférences, et l'assistance s'est retirée très agréablement impressionnée, se promettant de suivre les remarques que seront données chaque mois dans différentes propriétés.

TOURCOING

Ça lui va bien

Le petit article que nous avons consacré au vœu exposé au Conseil municipal par M. Henri Lordan, tendant à la création de bourses communales à accorder aux enfants de familles indigentes, pour complémenter les cours des écoles primaires supérieures, a eu le don de mettre en mouvement la bile de la *Croix* sacro-sainte.

L'organe pieux dit que les bulles des mères chrétiennes s'essaie en tirades à effet sur la liberté de conscience des pères de famille qui, suivant elle, serait tout simplement violée.

Il est bien à la *Croix* de parler de l'inviolabilité de la liberté de conscience des pères de famille. Cela lui va aussi bien qu'à un éléphant *de jouer avec des noisettes.*

Comment! alors que les cléricaux font litière complète de la liberté de conscience des malheureux qui ils tiennent sous leur domination ; alors que les nonnenrat et les associations de conference n'ont d'autres missions en accordant des secours qui se chiffrent souvent à raison de dix sous la semaine à des familles pauvres, que d'exiger que les enfants de ces familles aillent en classe chez les « chers frères » et les « ma chère sœur », la *Croix* ose parler de violation de la liberté des pères de famille.

Mais c'est tout simplement cynique. Ah! elle voudrait voir accorder des subsides aux écoles libres, c'est là son but.

Eh! bien, nous pouvons lui dire qu'elle n'est pas près de voir son désir se réaliser.

Elle a déjà enfourchée ce dada a propos de luttes électorales.

Elle a vu de la façon dont le corps électoral lui a répondu.

Il en sera de même dans l'avenir.

Qu'elle en reçoive la complète assurance.

Audacieuse tentative de vol

Un coffre-fort défoncé à coups de pics

L'avant dernière nuit, vers une 1 heure 1/2, les agents Leclercq et Ayez faisaient une ronde de nuit et passaient rue de Fragnies lorsque leur attention fut attirée par un fort bruit qui leur parut être des coups de marteau sur des plaques de fer. Ils se dirigèrent dans la direction d'où provenait le bruit et arrivèrent ainsi jusqu'à la place Leverrier.

Au même moment, le silence se fit et en même temps ils aperçurent un individu posté non loin de l'angle de la place Leverrier et de la rue Jacquart, qui, à leur vue, prit la fuite par cette rue.

Les agents s'élancèrent à la poursuite de ce nocturnale suspect et l'agent Leclercq l'appréhenda à l'extrémité de la rue Jacquart dans l'encoignure de la porte de M. Edouard Leclercq.

Les agents revinrent alors vers la place où, ils relevèrent en observation pendant près d'une demi-heure, mais aucun bruit ne se fit plus entendre et aucun autre fait anormal ne se produisit.

Inutile de dire que les questions qu'ils posèrent à l'individu capturé ne reçurent aucune réponse de nature à les éclairer.

Ils rentrèrent donc au poste où ils déposèrent le prisonnier et firent leur rapport.

Hier matin, vers une heure et demie, un agent de la scène de la nuit. D'audacieux malfaiteurs s'étaient tout simplement introduit dans les bureaux de M. Gustave Florin, négociant en blousse et déchets de laine situé à l'angle de la place Leverrier et rue Jacquart et résolument ils s'étaient attaqués au coffre-fort.

Pour pénétrer ils avaient escaladé un petit bâtiment sans étage servant de magasin, par une lucarne ils étaient descendus dans le magasin en sautant sur des balles de laine et sans se tromper, malgré le grand nombre de portes, se dirigèrent vers le bureau.

Dans un coin se trouvait le coffre fort de grandes dimensions entièrement en tôle d'acier. Ils le culbutèrent sur le sol où préalablement ils avaient évventré deux balles de blousse.

A tour de bras alors, et à l'aide supposé-t-on, d'outils de pavours, pics et marteaux, ils attaquèrent le coffre.

Sous la violence des coups répétés, la première plaque céda. Le gravier refractaire se répandit alors sur le parquet. La seconde porte, celle garantissant le coffret résista. Il est vrai de dire que les malfaiteurs, quelque fort furent contraints d'abandonner leur travail criminel par l'arrivée des agents.

On croit que le chef que l'individu arrêté est le complice qui faisait le guet. En voyant les agents, il aura frappé un coup dans la porte. Nous avons dit plus haut en effet que les coups cessèrent soudain.

L'individu arrêté se nomme Gustave Dedeker, dit Auguste, 40 ans, ouvrier agricole originaire de Venkel (Belgique) et demeurant à l'estaminet Delmulle, rue des Bonnets au Blanc-Seau. Il avait sur lui au moment de son arrestation, un diamant de vitrier, une bougie et des allumettes.

M. Spéneux, *commissaire de police du 3e arrondissement* a commencé dès hier matin l'enquête sur cette affaire.

Dans l'après-midi, il a perquisitionné dans la chambre qu'occupe Dedeker, où l'on n'a pas trouvé grand'chose.

Il n'y a pas à en voyons-nous, a tirer de l'individu qui déclare ne pas connaître les voleurs et donne de mauvaises raisons pour expliquer sa présence près de la maison où se commettait le vol.

L'enquête se poursuit.

Il y avait dans le coffre une somme de 5 à 600 francs.

La veille au soir, M. Florin avait extrait 12.000 francs qu'il avait remis entre les mains de son comptable.

La grève de la filature Jovenianx

La grève des rattacheurs de la filature Jovenianx rue du Midi, continue sans changement aucun.

Hier matin, et à la rentrée de l'après-midi, les ouvriers se sont tous présentés, mais les patrons s'obstinent à ne vouloir faire aucune concession aux réclamations formulées par les rattacheurs; ceux-ci, qui ont fait dans la justice de leur cause ont décidé de continuer la grève.

Il est à souhaiter que cet désagréable voir cesser ce regrettable conflit, et nous voulons encore espérer que les patrons voudront au moins discuter avec les ouvriers au lieu que de se borner à opposer une simple fin de non recevoir.

Les vols sur le marché

Hier vers dix heures du matin, Mme Eugène Delaporte, demeurant rue Pasteur, qui était venue faire quelques emplettes Grande Place, se vit soulager de son porte-monnaie qui contenait la somme respectable de 65 fr.

Plainte a été déposée à la police.

Accidents d'usine

M. Auguste Morel, 29 ans, homme de peine, au peignage Bonel, a reçu une blessure de laine au pouce droit, contus